

Élections des 8, 9, 10 et 11 décembre 2025

DOCUMENT À DÉPOSER CONTRE REÇU au siège de la Commission électorale – Service du greffe, bâtiment RT19, niveau 4, Avenue F.D. Roosevelt 19 à 1000 Bruxelles ou par courriel à l'adresse elections@ulb.be

RE COURS INTRODUIT PAR :

NOM, Prénom	
Numéro de matricule ou de carte d'étudiant	
Corps ou collège électoral	
Faculté ou Département	
Adresse courrier électronique	
Téléphone ULB ou GSM	

O CONTRE LES OPERATIONS DE VOTE ET DE DEPOUILLEMENT CONCERNANT LE CORPS OU LE COLLEGE ELECTORAL¹ :**MOTIF DU RE COURS :**

DATE :

SIGNATURE DU REQUERANT :

¹ Les recours relatifs aux élections générales (Assemblée plénière, Commission administrative et Commissions du personnel) sont à adresser à la Commission électorale de l'Université ou à la Commission électorale étudiante – Service du greffe, bâtiment RT19, niveau 4, Avenue F.D. Roosevelt 19 à 1000 Bruxelles ou par courriel à l'adresse elections@ulb.be

Les recours concernant les élections facultaires sont à introduire auprès de la Commission électorale de la faculté ou de l'entité concernée.

SERVICE DU GREFFE DE L'UNIVERSITÉ

Bureaux : Bâtiment RT19 (niveau 4) - avenue Roosevelt, 19 - 1000 Bruxelles

De 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Téléphone : M. Hubert VAN WEYENBERG 02 / 650 45 79 - Courriel : elections@ulb.beSite Web : <https://www.ulb.be/elections>